

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. François Boissonneault, maire
M. Robert Chabot, conseiller
M. Claude Baillargeon, conseiller
M. Christian Beaudry, conseiller
M. Michel Brien, conseiller
M. Adrien Steudler, conseiller

Est absent : M. Réjean Boutin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2015 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. François Boissonneault, maire de Racine.

Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 2 février 2015;

4 PÉRIODE DE REPRÉSENTATION (10 minutes) :

4.1 Josée Allain – parc 0-5 ans;

5 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

6 ADMINISTRATION :

6.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 26 février 2015;

6.2 Point d'information :

6.2.1 Programme de compensations tenant lieu de taxes des terres publiques;

7 CORRESPONDANCE :

7.1 Liste des correspondances;

8 RÈGLEMENT :

8.1 Adoption du règlement 252-02-2015 modifiant le règlement 200-01-2012 fixant les conditions et tarifs de location de salles au Centre communautaire de Racine;

8.2 Adoption du règlement 253-02-2015 remplaçant le règlement 208-08-2012 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2);

9 RÉOLUTIONS :

9.1 Vente pour défaut de paiement de taxes;

9.2 Fermeture du bureau pour le congé de Pâques — 3 et 6 avril 2015;

9.3 Grande tournée des ventes-débarras 2015 – 6 et 7 juin 2015;

9.4 Octroi de contrat :

9.4.1 balayage de rues;

9.4.2 vidange, transport et disposition des boues des fosses septiques;

9.4.3 WSP – Offre de services professionnels/devis pavage développement Arès et rue du Haut-Bois;

- 9.4.4 WSP — Offre de services professionnels/devis réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc – Alphonse-Bombardier;
- 9.4.5 EXP — offre de service pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales
- 9.5 TECQ-2014-2018 Suivi — programmation révisée;
- 9.6 Adoption de politiques en lien avec le programme de prévention :
 - 9.6.1 Politique portant sur le harcèlement psychologique;
 - 9.6.2 Politique en matière de santé et de sécurité au travail;
- 9.7 Fédération des coopératives d'habitations de l'Estrie — Reconduction et financement adéquat du programme AccèsLogis lors du prochain budget du Québec;
- 9.8 Demande de soutien au programme des Jeux du Québec Estrie – 100 \$;
- 9.9 Projet Pro-Consigne Québec — demande d'appui;
- 9.10 Congédiement – inspecteur des travaux publics;
- 9.11 Ouverture du poste d'inspecteur des travaux publics;
- 9.12 Ouverture du poste d'inspecteur adjoint au service d'inspection et de l'environnement;
- 9.13 Accès à un plan d'eau – Lac Larouche – éventuel Parc National du Mont-Orford;

10 QUESTIONS DIVERSES :

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2015-03-035

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2015-03-036

3.1. Séance ordinaire du 2 février 2015

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2015.

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 2 février 2015, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

4. PÉRIODE DE REPRÉSENTATION (10 minutes) :

4.1. Josée Allain – parc 0-5 ans

Madame Josée Allain entretient le conseil sur le sujet d'un parc préscolaire sur le terrain du garage municipal au 158, route 222. Elle souligne que certaines personnes de la communauté voudraient être invitées à discuter de l'emplacement de ce projet avec les élus afin de satisfaire le plus grand nombre de gens qui utilisent ou pourraient utiliser ces infrastructures. L'objectif des parents est d'être capable de surveiller leurs enfants à proximité l'un de l'autre soit près du parc de l'école.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

La période de questions débute à 19h 10 et se termine à 19 h 40.

Les sujets des crédits photo dans le RacinOscope, la diffusion de l'information dans le cadre du concours photo, le choix des photos gagnantes pour un éventuel concours et la taxation 2015 ont été discutés.

6. ADMINISTRATION :

2015-03-037

6.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 26 février 2015

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la liste de comptes à payer, d'une somme de cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-deux dollars et soixante-neuf cents (170 182,69 \$), couvrant la période du 22 janvier au 26 février 2015, soit adoptée.

6.2. Point d'information :

9.2.1. Programme de compensations tenant lieu de taxes des terres publiques

Les élus mentionnent que la municipalité recevra une compensation tenant lieu de taxes des terres publiques pour 2015 au montant de 23 800 \$. Cette compensation est consentie en raison de la reconnaissance des superficies de terres publiques qui se sont ajoutées depuis 2006 sur le territoire de la municipalité en vue de la prolongation du parc national du Mont-Orford.

7. CORRESPONDANCE :

7.1. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de février est remise aux membres du conseil.

8. RÈGLEMENT :

2015-03-038

8.1. Adoption du règlement 252-02-2015 modifiant le règlement 200-01-2012 fixant les conditions et tarifs de location des salles au Centre communautaire de Racine

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2015 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de remplacer le règlement 200-01-2012;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 252-02-2015 remplaçant le règlement 200-01-2012 fixant les conditions et tarifs de location des salles au Centre communautaire de Racine.

2015-03-039

8.2. Adoption du règlement 253-02-2015 remplaçant le règlement 208-08-2012 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2)

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2015 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de remplacer le règlement 208-08-2012;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 253-02-2015 remplaçant le règlement 208-08-2012 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E.-2.2).

9. RÉOLUTIONS :

2015-03-040

9.1. Vente pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE Mme la Directrice générale et secrétaire-trésorière a préparé un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales et tout autres selon l'article 1022 du Code municipal;

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité approuve le rapport de la Directrice générale et secrétaire-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité ayant une somme due, pour 2013;

Que le conseil décide d'envoyer les avis d'imposition pour réclamation à la municipalité régionale de comté, si ces comptes ne sont pas payés avant le 13 mars 2015, concernant le dossier suivant :

| Adresse de l'immeuble | Numéro (s) de lot (s) |
|-------------------------------|-----------------------|
| 434, route 222 (0539-91-0743) | 2 755 286 |

Que le Conseil municipal de Racine mandate le maire, M. François Boissonneault, ou si nécessaire, la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélisa Camiré, comme représentant de la municipalité pour enchérir ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité (art.1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, qui se tiendra le 11 juin 2015 à 10 h, à la MRC du Val-Saint-François, au 810 Montée du Parc à Richmond.

2015-03-041

9.2. Fermeture du bureau pour le congé de Pâques — 3 et 6 avril 2015

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le bureau municipal soit fermé le vendredi 3 avril et le lundi 6 avril 2015 pour le congé de Pâques.

2015-03-042

9.3. Grande tournée des ventes-débarras 2015 – 6 et 7 juin 2015

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit une grande tournée des ventes-débarras 2015 afin de permettre aux citoyens de la municipalité de Racine de tenir une vente-débarras, sans permis;
- CONSIDÉRANT QUE l'objectif est la réutilisation dans le but de donner une deuxième vie aux objets;
- CONSIDÉRANT QUE les citoyens auront la possibilité d'inscrire leurs ventes-débarras auprès de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité publiera sur son site internet, sur le réseau social Facebook, dans son journal le RacinOscope et les journaux locaux les adresses des résidences où se tiendront les ventes-débarras inscrites;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De fixer aux 6 et 7 juin 2015 la grande tournée des ventes-débarras 2015 sur tout le territoire de la municipalité de Racine.

2015-03-043

9.4. Octroi de contrat :

9.4.1. balayage de rues

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a demandé des soumissions, par invitation, pour des travaux de balayage de rues pour l'année 2015;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions, soit :
- | Soumissionnaire | Prix |
|-----------------------|---------------------|
| Bromont Terrasse inc. | 288 \$ le kilomètre |
| Déneigement B. Boivin | 295 \$ le kilomètre |

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroi le contrat pour les travaux de balayage de rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bromont Terrasse inc. au coût de 288 \$ le kilomètre, tel que mentionné dans les documents d'appels d'offres et décrit plus haut, et mandate l'inspecteur des travaux publics pour superviser les travaux de balayage de rues.

2015-03-044

9.4.2. Vidange, transport et disposition des boues des fosses septiques

- CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 250-12-2014 remplaçant le règlement 239-01-2014 concernant le service de vidange des installations sanitaires;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de deux soumissionnaires;
- CONSIDÉRANT QUE la soumission est de moins de 100 000 \$ pour la vidange des fosses septiques, se détaillant comme suit :
- | | |
|-------------------------------|-----------|
| Fosse de moins de 750 gallons | 134.64 \$ |
| Fosse de 750 gallons | 152.90 \$ |
| Fosse de 1000 gallons | 175.70 \$ |
| Fosse de 1200 gallons | 175.70 \$ |

Fosse de 1500 gallons 195,62 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a séparé son territoire en deux secteurs;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil octroi le contrat pour la vidange des fosses septiques 2015 et 2016 à la firme Beauregard Fosses septiques, aux prix tels que mentionnés précédemment.

2015-03-045

9.4.3. WSP – Offre de services professionnels/devis pavage développement Arès et rue du Haut-Bois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission pour la préparation des plans et devis de soumission ainsi qu'une partie de la surveillance du pavage de la première section de la rue Arès sur une longueur d'environ 85 mètres et de la rue du Haut-Bois sur une longueur de 400 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est de 3 900 \$, soit moins de 25 000 \$;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil octroi le contrat de la préparation des plans et devis de soumission ainsi qu'une partie de la surveillance du pavage de la première section de la rue Arès sur une longueur d'environ 85 mètres et de la rue du Haut-Bois sur une longueur de 400 mètres à WSP Canada Inc., pour la somme de trois mille neuf cents dollars (3 900 \$) plus les taxes applicables, tel que plus amplement décrit dans la soumission du 26 février 2015.

2015-03-046

9.4.4. WSP — Offre de services professionnels/devis réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc – Alphonse-Bombardier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission pour la préparation des plans et devis, les demandes de soumission ainsi que la surveillance des travaux de réhabilitation des réseaux d'égout domestique et d'aqueduc et de voirie de la rue Alphonse-Bombardier sur une longueur d'environ 60 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la soumission présente 2 propositions dépendamment si la municipalité désire ajouter l'égout pluvial au lieu de ne faire que la réhabilitation des réseaux d'égout domestique et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT le choix de la municipalité, est l'alternative 1 pour la somme de 6 750 \$, soit moins de 25 000 \$.

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil octroi le contrat de la préparation des plans et devis, les demandes de soumission ainsi que la surveillance des travaux de réhabilitation des réseaux d'égout domestique et d'aqueduc et de voirie de la rue Alphonse-Bombardier sur une longueur de 60 mètres à WSP Canada Inc., pour la somme de six mille sept cent cinquante dollars (6 750 \$) plus les taxes applicables tel que plus amplement décrit dans la soumission du 26 février 2015 selon la proposition no 1.

2015-03-047

9.4.5. EXP — offre de service pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est de 8 000 \$, soit moins de 25 000 \$.

CONSIDÉRANT l'expérience de la firme pour la rédaction d'un tel plan d'intervention en 2007;

CONSIDÉRANT l'obligation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en vue de l'approbation de la programmation TECQ 2014-2018;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil octroi le contrat de la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales à EXP, pour la somme de huit mille dollars (8 000 \$) plus les taxes applicables.

2015-03-048

9.5. TECQ-2014-2018 Suivi — programmation révisée

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra réaliser un plan d'intervention des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT le niveau d'investissement minimal de 172 060 \$ sur cinq (5) ans;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux révisée approuvée par la présente résolution.

2015-03-049

9.6. Adoption de politiques en lien avec le programme de prévention :

9.6.1. Politique portant sur le harcèlement psychologique

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Racine entend adopter une politique portant sur le harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite maintenir son programme de prévention à jour;

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil adopte la politique portant sur le harcèlement psychologique dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Qu'une copie de cette politique portant sur le harcèlement psychologique soit remise à chacun des employés de la Municipalité et que sa publication soit faite sur le site Web de la municipalité pour en informer les citoyens.

2015-03-050

9.6.2. Politique en matière de santé et de sécurité au travail

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Racine entend adopter une politique en matière de santé et de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite maintenir son programme de prévention à jour;

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil adopte la politique en matière de santé et de sécurité au travail dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Qu'une copie de cette politique en matière de santé et de sécurité au travail soit remise à chacun des employés de la Municipalité et que sa publication soit faite sur le site Web de la municipalité pour en informer les citoyens.

2015-03-051

9.7. Fédération des coopératives d'habitations de l'Estrie — Reconduction et financement adéquat du programme AccèsLogis lors du prochain budget du Québec;

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logement de qualité et à prix abordable;

CONSIDÉRANT QUE des ménages de la municipalité de Racine ont des besoins de logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis sont nécessaires à la poursuite

du développement du logement social et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

CONSIDÉRANT QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

De demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

2015-03-052

9.8. Demande de soutien au programme des Jeux du Québec Estrie – 100 \$

CONSIDÉRANT QUE l'appui financier d'un athlète permet à ceux-ci de s'initier à la compétition sportive et de développer leur goût pour le sport;

CONSIDÉRANT QUE deux participants résidant dans la municipalité de Racine participent au programme sportif dédié à la jeunesse québécoise;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité contribue financièrement au soutien moral des athlètes résidant dans la municipalité, pour une somme de cent dollars (100 \$) au programme des Jeux du Québec de l'Estrie.

2015-03-053

9.9. Projet Pro-Consigne Québec — demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE la consigne est le seul système permettant de recycler 100 % de la matière récupérée (verre, plastique et aluminium);

CONSIDÉRANT QUE grâce à un tri à la source par le consommateur, la consigne contribue à hausser la qualité et la valeur des matières récupérées;

CONSIDÉRANT QUE la consigne permet d'atteindre des taux de récupération inégalés, soit de 98 % pour les contenants à remplissage

| | |
|-----------------|---|
| | multiple de bière et de 76 % pour les contenants à remplissage unique (bière et boissons gazeuses); |
| CONSIDÉRANT QUE | le système de consignation ne coûte rien aux contribuables, aux municipalités ou à l'État québécois, car ce sont les principes de pollueur-payeur et de responsabilité élargie des producteurs qui sous-tendent la pérennité du système; |
| CONSIDÉRANT QUE | la consigne assure le maintien de plusieurs centaines d'emplois de qualité au Québec dans les secteurs de la production, de la distribution, du traitement, de la récupération et de la fabrication des contenants; |
| CONSIDÉRANT QUE | la consigne représente un outil permettant de soutenir financièrement des organismes communautaires et des personnes dans le besoin; |
| CONSIDÉRANT QUE | les systèmes de consigne et de collecte sélective sont complémentaires et doivent fonctionner en synergie, si l'on veut récupérer le plus de matières possible; |
| CONSIDÉRANT QUE | plusieurs entreprises et organismes travaillent présentement pour abolir le système public de consignation au Québec; |
| CONSIDÉRANT QUE | le maintien, la bonification et l'élargissement de la consigne pourraient résulter, entre autres, en des économies pour les municipalités; |
| CONSIDÉRANT QUE | Pro-Consigne Québec regroupe plus de 90 organismes environnementaux, entreprises privées, associations, syndicats et municipalités qui ont à cœur le maintien et la bonification des systèmes de consigne publique et privée au Québec; |
| CONSIDÉRANT QUE | Pro-Consigne Québec a pour mission : détourner de l'élimination le plus grand nombre de contenants qui soit et contribuer à hausser la qualité des matières recyclables récupérées en maintenant et en améliorant le système de consignation actuel; |
| CONSIDÉRANT QU' | afin de contribuer à la réalisation de sa mission, Pro-Consigne Québec fait la promotion d'actions et de mesures concrètes, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation des montants de consignation sur certains types de contenants; • L'élargissement de la consigne à d'autres types de contenants ou de boissons; • L'évaluation de la pertinence d'implanter différents types de consignes en fonction des contenants mis en marché; • L'amélioration de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation face à l'importance du système de la consignation des contenants au Québec; • L'évaluation des systèmes de retour des contenants consignés afin d'en faciliter leur utilisation. |

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine appuie la mission de Pro-Consigne Québec et devienne ainsi membre du projet et qu'une copie certifiée de ladite résolution soit transmise par les autorités de la municipalité au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques ainsi qu'à la députée de Richmond, Madame Karine Vallières.

2015-03-054

9.10. Congédiement – inspecteur des travaux publics

CONSIDÉRANT QU' au cours des dernières semaines, plusieurs vérifications concernant l'ouverture des chemins d'hiver de M. Nicolas Lagueux, inspecteur des travaux publics ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QUE ces vérifications ont mis en lumière des lacunes importantes dans le délai de l'accomplissement des tâches et responsabilités de l'inspecteur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ces vérifications ont également permis de démontrer que certaines décisions prises par M. Lagueux n'étaient pas justifiées par les intérêts de la municipalité de Racine non plus que par la qualité des services à rendre à la population;

CONSIDÉRANT QUE ces circonstances ont fait en sorte que le lien de confiance a été rompu entre M. Lagueux et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Lagueux est en période probatoire;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les attendus de la présente résolution en font partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

De procéder à la résiliation du contrat de travail de M. Nicolas Lagueux;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à M. Nicolas Lagueux conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Que la rupture définitive du lien d'emploi soit effective le 9 mars 2015.

2015-03-055

9.11. Ouverture du poste d'inspecteur des travaux publics

CONSIDÉRANT la rupture définitive du contrat de l'inspecteur des travaux au 9 mars 2015;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à l'embauche d'un candidat pour pourvoir ce poste;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité procède à l'affichage du poste d'inspecteur des travaux publics.

2015-03-056

9.12. Ouverture du poste d'inspecteur adjoint au service d'inspection et de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite embaucher une personne à titre d'inspecteur adjoint afin de soutenir l'inspectrice en bâtiment et en environnement dans son travail;

- CONSIDÉRANT QUE ce poste saisonnier, à temps partiel, pourrait débiter en avril pour se terminer en octobre à raison de deux (2) jours par semaine;
- CONSIDÉRANT QUE la description de tâches a été proposée et acceptée par les membres du conseil;
- CONSIDÉRANT QUE l'embauche temporaire d'une personne a été prévue au budget 2015;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder au recrutement d'un candidat ayant les qualifications pour occuper le poste d'inspecteur adjoint;

D'autoriser Mélisa Camiré, directrice générale, à signer tous documents nécessaires en vue de l'obtention d'une subvention gouvernementale.

2015-03-057

9.13. Accès à un plan d'eau – Lac Larouche – éventuel Parc National du Mont-Orford;

- CONSIDÉRANT QUE demander au parc de donner un accès privilégié aux résidents de Racine au lac La Rouche
- CONSIDÉRANT QUE le mandat du Ministère des Forêts, Faunes et Parcs (MFFP) est de planifier et de développer le réseau des parcs nationaux québécois ainsi que d'encadrer leur gestion;
- CONSIDÉRANT les principales responsabilités découlant de ce mandant soient la création de nouveaux parcs nationaux et la modification des limites de parcs existants, l'élaboration et la révision de la Politique sur les parcs et des plans directeurs ainsi que le suivi de leur mise en œuvre;
- CONSIDÉRANT QU' en plus de préserver ces territoires, le MFFP a l'obligation de les rendre accessibles au public pour la pratique d'activités de plein air;
- CONSIDÉRANT QUE le MFFP délègue le mandat d'exploitation des parcs nationaux à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ);
- CONSIDÉRANT QUE la SÉPAQ assure la protection de ces territoires ainsi que leur mise en valeur durable par l'offre d'activités et de services respectueux de leur patrimoine naturel et culturel
- CONSIDÉRANT QUE ces aires protégées constituent des espaces témoins où la préservation de la nature est assurée;
- CONSIDÉRANT QUE le MFFP projette de modifier les limites du parc national du Mont-Orford et ainsi augmenter leur superficie;
- CONSIDÉRANT QU' en 2006, le Ministère a entrepris des démarches visant à agrandir le parc national du Mont-Orford sur une superficie d'environ 4 300 hectares;
- CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est en partie sur le territoire de Racine;

| | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | les terrains appartenant déjà au Ministère sont généralement accessibles; |
| CONSIDÉRANT | des transactions à venir pour acquérir la superficie entourant le lac La Rouche à Racine; |
| CONSIDÉRANT | le lieu exceptionnel qu'est le lac La Rouche; |
| CONSIDÉRANT QUE | les Racinois et Racinoises sont eux aussi des amateurs de la nature; |

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité formule une demande au MFFP de permettre l'accessibilité aux résidents (es) de Racine afin d'obtenir un accès privilégié au lac La Rouche sur présentation de la carte citoyenne;

Que les citoyens (nes) souhaitent utiliser ledit plan d'eau (lac La Rouche) pour des activités de pêche.

10. QUESTIONS DIVERSES :

M. le maire a invité la population à la rencontre d'information publique, qui se tiendra le 19 mars 2015 à 19 h sur les changements que les élus souhaitent apporter à certains règlements d'urbanisme.

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

La période de questions débute à 19 h 55 et se termine à 20 h 14.

Les sujets du coût de la vidange des fosses septiques, le déneigement, les pancartes non retirées dans le chemin Neider, le compostage, le point no 8.2 et la taxation 2015 ont été discutés.

2015-03-058

2. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant

M. le conseiller Claude Baillargeon propose la levée de la séance à 20 h 15.

M. François Boissonneault
Maire

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière